

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CREATION ET EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM  
SUR LA COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON

Par arrêté n°119/2025 du 2 septembre 2025, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de création et d'exploitation d'un crématorium sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, qui se déroulera pendant 31 jours consécutifs du :

**29 septembre 2025 à 9h00 au 29 octobre 2025 à 17h**

**Déroulement de l'enquête publique** : L'enquête publique se déroulera du **29/09/2025 à 9h00 au 29/10/2025 à 17h00**. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, 10 Rue de la mairie.

**Commissaire enquêteur** : Par décisions n°E25000035/63 du 9 avril et 5 mai 2025, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné Monsieur Claude LEFORT en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Henri de FONTAINES en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Consultation du dossier d'enquête** : Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et de deux versions dématérialisées (identiques en tout point).

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet de création et d'exploitation d'un crématorium est consultable :

- Sur les sites internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.saintchristophesurdolaizon.fr> et de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay à l'adresse suivante : <https://www.agglo-lepuyenvelay.fr>.
- En mairie de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, siège de l'enquête, 10 rue de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

**Permanences du commissaire enquêteur** : Le commissaire enquêteur recevra les observations du public, en Mairie de Saint-Christophe-sur-Dolaizon sise 10 Rue de la mairie, les :

- **lundi 29 septembre 2025 de 9 heures à 12 heures**
- **mercredi 8 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures**
- **mardi 21 octobre 2025 de 9 heures à 12 heures**
- **mercredi 29 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures**

**Observations et propositions du public** : Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser au commissaire enquêteur :

- Sur le registre d'enquête papier à feuillet non mobile ouvert à cet effet et paraphé par le commissaire enquêteur,
- A l'adresse électronique suivante : [enquetepublique-crematorium@saintchristophesurdolaizon.fr](mailto:enquetepublique-crematorium@saintchristophesurdolaizon.fr),
- Par courrier au siège de l'enquête publique : Monsieur le Commissaire enquêteur (Enquête publique sur le projet de création d'un crématorium) Mairie de Saint-Christophe-sur-Dolaizon – 10 Rue de la Mairie - 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon,

Les observations et propositions transmises par voie numérique seront consultables sur les sites Internet précités.

Toute observation par courrier postal ou courriel, réceptionnée avant le 29 septembre 9h00 ou après le 29 octobre 17h00 ne pourra être prise en considération par le commissaire enquêteur.

**Publicité du rapport et de ses conclusions** : Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Saint-Christophe-sur-Dolaizon aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de la commune (<https://www.saintchristophesurdolaizon.fr>) et sur celui de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (<https://www.agglo-lepuyenvelay.fr>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Préfet de Haute-Loire est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation de création du crématorium de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.